

Le vingt-huit janvier deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2015, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, Mme DEPIEDS, M. LAURENT, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, Mme BERTOLINI, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

Etaient absents et excusés : Mme LIARD (Pouvoir à Mme LEBRETON), M. MONNIER.

Secrétaire de séance : M. LAURENT

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1°) ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COPC

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue de ses membres (3 contre, 6 abstentions) décide d'attribuer une subvention de 18 000 € au Comité d'Organisation du Paris-Camembert pour l'organisation de la course cycliste prévue le 5 avril 2015 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- février 2015 : 15 000 €
- 1^{er} avril 2015 : 3 000 €

Il autorise en outre Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ladite subvention

2°) FIXATION DE TARIFS DE L'ESPACE REBMANN POUR LA M.F.R. DE VIMOUTIERS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'accepter la mise à disposition de l'espace d'hébergement collectif Rebmann pour les besoins des formations de la MFR de Vimoutiers pour l'année scolaire 2015-2016. En outre il fixe les tarifs suivants de mise à disposition au bénéfice de la MFR de Vimoutiers :

Salle de cours	15,90 € /jour 282,74 € /mois
Couchage	11,00 € /nuit
Cuisine	20,00 € /jour

3°) CIMETIERES COMMUNAUX : PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de reprise des concessions telle que prévue par le code général des collectivités dans les cimetières communaux situés au Pont de Vie et à la Ribaudière, et à signer tout acte afférent à cette procédure.

4°) APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF COORDONNE PAR LE SYNDICAT DE L'ENERGIE (SE61)

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes en électricité coordonné par le Syndicat de l'Energie (Se61) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toute mesure nécessaire en la matière.

5°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015.

Séance levée à 22h35